

#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De  
Dion Bouton CS70001 - 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoie.com](mailto:ffrandonnee@grassavoie.com) Contrat n° : 41789295M /0002

#### Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot  
92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /1

#### **ANGERS RANDO Loisirs**

**Relais Accueil Jean Vilar**

**4, Place Jean Vilar 49000 ANGERS**

**Tél : 06 86 65 63 37**

**Mail : [arl.randonnees49@gmail.com](mailto:arl.randonnees49@gmail.com)**

**Site : [angersrandoloisirs.fr](http://angersrandoloisirs.fr)**

## **BELLE ILE EN MER**

ANGERS, le 27 novembre 2025

### **Séjour de 7 jours de randonnées du 12 avril au 18 avril 2026 (6 nuitées) BELLE ILE EN MER (Morbihan)**

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 22 avec 5 ou 6 voitures  
Dates : du dimanche 12 avril au samedi 18 avril 2026  
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

#### **PROGRAMME :**

Les participants, muni de leur pique-nique et bagages, sont attendus Dimanche 12 avril 2026 à QUIBERON 6 rue de Bellevue sur un parking privé d'un randonneur, lieu de départ du séjour, le dimanche 12 avril à 10h. Départ du bateau à 11h15.

Les sept randonnées prévues, de l'ordre de 12 à 16 km, sauf celle du 1<sup>er</sup> jour (10 km) qui se fait **en boucle** du Palais en passant par l'Auberge de jeunesse pour déposer nos bagages pique-nique en cours de rando cela permettra de découvrir la côte est du Palais à Port Fouquet

Les 5 autres jours du lundi au vendredi, les randonnées se feront en **linéaire sur le GR 340** un bus tous les matins nous déposera sur notre lieu de départ et reviendra nous chercher le soir pour nous ramener à l'auberge de jeunesse. Le samedi une bagagerie s'occupera de nos bagages de l'auberge à la gare maritime. Nous visiterons le PALAIS ensuite pique-nique et temps libre. Le départ du bateau est à 15h30

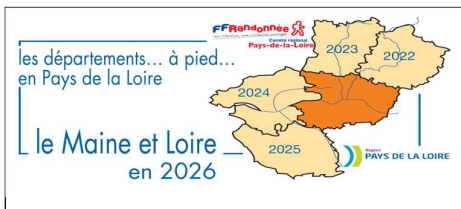
Fin de séjour se fera sur Quiberon au moment de la récupération de nos véhicules. Le retour sur Angers sera approximativement vers 21h.

#### **HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera assuré dans une Auberge de jeunesse Lieu-dit Haute Boulogne 56360 LE PALAIS  
Tél : 02 97 31 81 33. Nous serons en pension complète

#### **COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à **450 €** par personne prix révisable avec un maximum de 40€ en pension complète, en chambre double.



#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De  
Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoie.com](mailto:ffrandonnee@grassavoie.com) Contrat n° : 41789295M /0002

#### Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot  
92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /1

#### **ANGERS RANDO Loisirs**

**Relais Accueil Jean Vilar**

**4, Place Jean Vilar 49000 ANGERS**

**Tél : 06 86 65 63 37**

**Mail : [arl.randonnees49@gmail.com](mailto:arl.randonnees49@gmail.com)**

**Site : [angersrandoloisirs.fr](http://angersrandoloisirs.fr)**

#### Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1er jour au pique-nique du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par deux randonneurs licenciés de l'Association.
- Le montant de tous les transferts fait sur l'île par un bus de ville réservé pour 22 personnes

#### Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Le covoiturage aller et retour ANGERS - QUIBERON.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

#### INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

#### ATTENTION : Pas de chambre individuelle

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 05 décembre 2025. Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque d'acompte de 150 € + 29€ pour ceux qui désirent prendre l'assurance (chèque à l'ordre de l'Association, plateforme de paiement virement). Le règlement de ce séjour pourra s'effectuer en 3 fois. Le deuxième paiement 150€ aura lieu 25 février 2026 et le troisième 150€ le 28 mars 2026

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 janvier 2026. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux inscrits un Bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce celui-ci.

#### ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi et paiement de celui-ci avec l'acompte

#### PAIEMENTS :

Acompte de 150 € à l'inscription. Date limite 28/12/2025

.Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 28 mars 2026

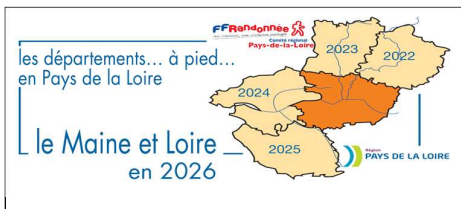
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

#### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 400 kms comprenant aller-retour ANGERS QUIBERON. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R)

#### FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :



#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De  
Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoie.com](mailto:ffrandonnee@grassavoie.com) Contrat n° : 41789295M /0002

#### Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot  
92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /1

#### **ANGERS RANDO Loisirs**

**Relais Accueil Jean Vilar**

**4, Place Jean Vilar 49000 ANGERS**

**Tél : 06 86 65 63 37**

**Mail : [arl.randonnees49@gmail.com](mailto:arl.randonnees49@gmail.com)**

**Site : [angersrandoloisirs.fr](http://angersrandoloisirs.fr)**

#### **Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le **16/01/2026** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le **17/01/2026 et le 15/03/2026** : retenue de **60 %**
- Annulation postérieure au **16/03/2026** : retenue de **100%** du montant total du séjour.

#### **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

#### **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association [angersrandoloisirs.fr](http://angersrandoloisirs.fr)